



TROISIEME TRANCHE DE L'EMPRUNT NATIONAL 2021

Emise par appel public à l'épargne
Décret Présidentiel n° 2021- 146 du 20 octobre 2021 complétant
le décret gouvernemental n° 2021- 418 du 08 Juin 2021

Catégorie	Valeur Nominale	Durée	Franchise	Remboursement	Taux ¹ d'intérêt Fixe	Taux ¹ d'intérêt Variable
A ²	10 DT	5 ans	3 ans	Constant à partir de la quatrième année	8,70%	TMM+2,45%
B	100 DT	5 ans	-	In fine à l'échéance	8,80%	TMM+2,55%
C	1000 DT	7 ans	5 ans	Constant à partir de la sixième année	8,90%	TMM+2,65%

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je soussigné :

Nom et Prénom : Pièce d'Identité :

Adresse :

Agissant pour le compte de : Moi-même Mandant

Identité du mandant :

Nom et Prénom ou Dénomination sociale :

RC / CIN :

Adresse :

Déclare (ons) souscrire : (cocher la case correspondante)

- Sous forme d'emprunt avec intérêt fixe Sous forme d'emprunt sans intérêt (قرض حسن)
 Sous forme d'emprunt avec intérêt variable Et je (nous) me (nous) engage (ons) de ne pas exiger les intérêts

Le nombre de :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « EMPRUNT NATIONAL 2021 Catégorie A »
 Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « EMPRUNT NATIONAL 2021 Catégorie B »
 Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « EMPRUNT NATIONAL 2021 Catégorie C »

Ces obligations seront déposées chez

En gestion libre En compte géré

La date de jouissance des intérêts est fixée à la date de règlement/livraison des titres, soit le troisième jour ouvrable qui suit la date de clôture des souscriptions à la troisième tranche.

Les obligations sont remboursables :

- A raison de 5 dinars par obligation à partir de la quatrième année, soit le un demi de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A
- En bloc à leur valeur nominale à l'échéance, majorée des intérêts annuels échus, pour la catégorie B
- A raison de 500 dinars par obligation à partir de la sixième année, soit le un demi de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie C

Je (nous) reconnais (sons) avoir pris connaissance des conditions d'émission de la troisième tranche de l'Emprunt National 2021. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites.

- En espèces ()
- Par chèque () N° du tiré sur : Agence :
- Par virement () en date du effectué sur mon (notre) compte N° Ouvert à

L'organisme chargé de recueillir
les souscriptions
Signature et cachet

Fait en double exemplaires
dont un en ma possession
A le

« Lu et approuvé »
Signature

1 القرض الحسن ne produit pas des intérêts.
2 La catégorie A est réservée aux personnes physiques.



القرض الوطني 2021 - القسط الثالث

مصدر عن طريق المساهمة العامة

الأمر الرئاسي عدد 146 لسنة 2021 المؤرخ في 20 أكتوبر 2021 المتعلق بإتمام

الأمر الحكومي عدد 418 لسنة 2021 المؤرخ في 8 جوان 2021

الصفة	القيمة الاسمية	نسبة الفائدة الثابتة ¹	نسبة الفائدة المتغيرة ¹	المدة	طريقة التسديد
أ	10 د	8.7 %	المعدل الشهري لنسبة الفائدة بالسوق النقدية + 2.45%	5 سنوات منها 3 سنوات إسهال	تسديد قار ومتساوي ابتداء من السنة الرابعة
ب	100 د	8.8 %	المعدل الشهري لنسبة الفائدة بالسوق النقدية + 2.55%	5 سنوات دفعة واحدة عند الأجل	تسديد دفعة واحدة عند الأجل
ج	1000 د	8.9 %	المعدل الشهري لنسبة الفائدة بالسوق النقدية + 2.65%	7 سنوات منها 5 سنوات إسهال	تسديد قار ومتساوي ابتداء من السنة السادسة

بطاقة ائتمان رقم

إني الممضي أسفله:

الاسم واللقب.....

بطاقة تعريف وطنية عدد.....

العنوان.....

موكلا

نفسي

المتصرف لحساب:

هوية الموكل:

الاسم واللقب أو التسمية الاجتماعية.....

السجل التجاري / أو بطاقة التعريف الوطنية عدد.....

العنوان.....

أطلب الائتمان في هذا القرض الوطني في شكل: (ضع علامة X على الخانات المناسبة)

قرض ب فوائد ثابتة

قرض حسن أي دون فوائد وأتعهد بعدم المطالبة بالفوائد

قرض ب فوائد متغيرة

في عدد:

سند إسمي من القرض الوطني "الائتمان الوطني 2021" الصنف أ

سند إسمي من القرض الوطني "الائتمان الوطني 2021" الصنف ب

سند إسمي من القرض الوطني "الائتمان الوطني 2021" الصنف ج

ويتم إيداع السندات لدى

في حساب تصرف

في شكل تصرف حر

حدد تاريخ الانتفاع بالفوائد ابتداء من تاريخ دفع وتسليم السندات أي يوم العمل الثالث الذي يلي تاريخ غلق الائتمان في القسط الثالث. ويسند أصل السندات كما يلي:

- بحساب 5 دينار عن كل سند بداية من السنة الرابعة مع إضافة الفوائد التي يحل أجلها بالنسبة للصنف أ من الائتمان.

- دفعة واحدة عند الأجل عن كل سند مع إضافة الفوائد التي يحل أجلها بالنسبة للصنف ب من الائتمان.

- بحساب 500 دينار عن كل سند بداية من السنة السادسة مع إضافة الفوائد التي يحل أجلها بالنسبة للصنف ج من الائتمان.

وأقر بإطلاعي على شروط إصدار القسط الثالث من القرض الوطني 2021. وعلى هذا الأساس قبلت الائتمان في عدد وصف السندات المذكورة أعلاه. وباعتبار ذلك، ادفع مبلغ (بلسن القتم) تمثل مبلغ السندات المكتتبه.

- نقدا ()

- بصك بنكي () عدد بتاريخ مسحوب على فرع

- بتحويل بنكي () بتاريخ على الحساب عدد المفتوح بـ

الجهة المكلفة بجمع الائتمانات

الامضاء والختم

.....

حرر في نظيرين وتسلمت واحدة منها

في

الامضاء



NOTE D'INFORMATION RELATIVE A LA TROISIEME TRANCHE DE L'EMPRUNT NATIONAL 2021

Autorisation : Le décret Présidentiel n° 2021- 146 du 20 octobre 2021 complétant le décret gouvernemental n° 2021- 418 du 08 Juin 2021 relatif à la fixation des conditions d'émission et de remboursement de l'Emprunt obligataire national 2021.

Dénomination de l'emprunt : **EMPRUNT NATIONAL 2021**

Montant : Le montant de la 3^{ème} tranche du présent Emprunt est fixé à **350 millions de dinars** susceptible d'être porté à **400 millions de dinars** aux conditions ci-après :

- **Catégorie A :** 5 ans dont 3 années de grâce à taux fixe 8,70% brut l'an ou à un taux variable indexé au taux moyen du marché monétaire plus une marge de 2,45%.
- **Catégorie B :** 5 ans, in fine, à taux fixe 8,80% brut l'an ou à un taux variable indexé au taux moyen du marché monétaire plus une marge de 2,55%.
- **Catégorie C :** 7 ans dont 5 années de grâce à taux fixe 8,90% brut l'an ou à un taux variable indexé au taux moyen du marché monétaire plus une marge de 2,65%.

La catégorie A est réservée aux personnes physiques.

But de l'émission : Mobilisation de ressources internes pour le financement d'une partie des besoins du budget de l'Etat de l'année 2021 conformément à la loi des finances 2021.

Période de souscription : Les souscriptions à l'Emprunt seront ouvertes le **03/11/2021** et clôturées le **12/11/2021**. Elles peuvent être clôturées par anticipation, une fois Tunisie Clearing aurait avisé de la souscription du montant de **400 millions de dinars**, ou prorogées à une nouvelle date sur une décision de la Ministre des Finances.

Le jour de la clôture des souscriptions et en cas de dépassement du plafond susmentionné, la date et l'heure de la réception des ordres de suivi des souscriptions par Tunisie Clearing seront prises en compte dans la décision de l'allocation des souscriptions en appliquant la règle : premier arrivé/premier servi.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à l'Emprunt et les versements seront reçus aux guichets de **toutes les banques et des intermédiaires en bourse**.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair et payables intégralement à la souscription, soit 10 dinars par obligation pour la catégorie **A**, 100 dinars par obligation pour la catégorie **B** et 1000 dinars pour la catégorie **C**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 10 dinars par obligation pour la catégorie **A**, 100 dinars par obligation pour la catégorie **B** et 1000 dinars par obligation pour la catégorie **C**.

Date de règlement des souscriptions pour le compte du Trésor : Les règlements au trésor sont effectués à **J+3** jours ouvrables de la date de clôture des souscriptions, soit le 17 novembre 2021.

Les modalités pratiques de l'opération dont notamment la date de l'arrêtée de la situation et la date de règlement-livraison seront précisées par voie d'avis de Tunisie Clearing qui se charge par ailleurs de régler aux banques et aux intermédiaires en bourse une commission de placement calculée sur le montant collecté par chaque placeur et qui va être allouée comme suit :

- Le placeur faisant partie du syndicat de placement et ayant honoré sa prise ferme sera rémunéré à **0,8%**.
- Celui qui ne fait pas partie du syndicat percevra une rémunération qui s'élève à **0,5%**.
- Tout intermédiaire en bourse ou banque faisant partie du syndicat et n'ayant pas respecté sa prise ferme ne recevra que **0,3%** comme taux de commission de placement.

Date de jouissance en intérêts¹ : Les obligations souscrites dans le cadre du présent Emprunt porteront jouissance en intérêts à partir de la date de leur règlement au Trésor.

Taux d'intérêt¹ : Les obligations du présent Emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix des souscripteurs :

- **Catégorie A d'une durée de 5 ans** : Amortissement constant à partir de la quatrième année au taux de 8,7% brut l'an ou à un taux variable indexé au taux moyen du marché monétaire plus une marge (soit TMM+2,45%), calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.
- **Catégorie B d'une durée de 5 ans** : In fine au taux de 8,8% brut l'an ou à un taux variable indexé au taux moyen du marché monétaire plus une marge (soit TMM+2,55%), calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.
- **Catégorie C d'une durée de 7 ans** : Amortissement constant à partir de la sixième année au taux de 8,9% brut l'an ou à un taux variable indexé au taux moyen du marché monétaire plus une marge (soit TMM+2,65%), calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Intérêts¹ : Les intérêts seront payés à terme échu chaque année à la même date de règlement fixée après la clôture de l'émission.

L'emprunt sans intérêts (القرض الحسن) ne produit pas des intérêts.

¹ Hors la formule emprunt sans intérêts (القرض الحسن).

Amortissement et remboursement :

- Les obligations de la catégorie **A** seront amortissables et remboursables annuellement à partir de la quatrième année à raison de 5 dinars par obligation, soit le un demi de la valeur nominale.
- Les obligations de la catégorie **B** seront remboursables in fine après 5 ans.
- Les obligations de la catégorie **C** seront amortissables et remboursables annuellement à partir de la sixième année à raison de 500 dinars par obligation, soit le un demi de la valeur nominale.

Paiement¹ : Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu chaque année à la même date de règlement fixée après la clôture des souscriptions.

Les paiements des intérêts et le remboursement du capital seront effectués auprès des banques et des intermédiaires en bourse à travers Tunisie Clearing.

Négociation des obligations : Les obligations seront négociées après émission et clôture, dans les mêmes conditions que les Bons du Trésor soit via la BVMT ou de gré à gré.

Participation des non-résidents : Les tunisiens non-résidents peuvent souscrire et acquérir les titres de l'Emprunt obligataire national en dinar, par débit de leurs comptes étrangers ouverts chez les banques en devise ou en dinar convertible ou par virement bancaire de l'étranger. Les détenteurs de ces titres peuvent transférer le principal et les intérêts y afférents selon la réglementation des changes en vigueur et notamment l'utilisation de la fiche d'investissement lors de la souscription.

Participation des étrangers : Les étrangers peuvent participer et souscrire à cet emprunt. Leur participation rentre dans la limite de l'enveloppe semestrielle autorisée sur les BTA.

Bulletin de souscription : selon le texte en annexe.